

# Formation CRR 2010

## Résultat des formations du premier semestre 2009

Les membres de notre association ayant participé à la formation et inscrits à l'examen du CRR (Certificat restreint de radiotéléphoniste) pour le premier semestre 2009 ont tous obtenu ce dernier.

Avec l'ANFR (Agence Nationale des Fréquences Radio) nous avons permis à une personne non voyante, de se former et de décrocher avec brio ce certificat. Ceci constitue une première expérience au niveau national.

**Pour le deuxième semestre 2009 il n'y a pas eu de formation par manque de candidats:**

**Pour le premier semestre de 2010 :**

**Après vous être enregistré** dans notre association (CPAG), à l'aide du bulletin de demande d'inscription à la formation CRR, **c'est d'envoyer votre dossier d'inscription** (voir le bulletin d'inscription de l'ANFR) **(trois semaines au minimum avant la date de l'examen)** pour être rapidement pris en compte au niveau de cet organisme (ANFR).

**Pour tous les membres inscrits de notre association et à jour de leur cotisation 2010, nous vous proposons une formation** (moyennant une participation de 10 euros aux frais d'impression et de fourniture des questionnaires d'examen) **qui est prévue en fonction de la date d'examen, si possible à Granville dans une salle du CRNG** (voir tableau ci-dessous).

<b>Examen CRR à Granville le 13 avril 2010 ou A Saint MARTIN de BREHAL le 21 avril 2010</b>		
Une formation de 12 heures sur trois soirées est prévue pour ces deux dates d'examens		
Jour	Date	Horaire
Samedi	27 mars 2010	20h à 23h30
Samedi	10 avril 2010	20h à 23h30
Lundi	12 avril 2010	20h à 23h30
Sous réserve d'un nombre minimum de 10 personnes		

**Pour votre préparation l'ANFR met à disposition sur son site :** <http://www.anfr.fr>

Les documents téléchargeables et gratuits.

- « le manuel de préparation à l'examen du certificat restreint de radiotéléphoniste du service mobile maritime »
- Un bulletin d'inscription au CRR du service maritime.
- Pour votre VHF la demande de licence qui est obligatoire pour la détention de cet appareil. (la licence est gratuite)

**Le CPAG vous propose** une formation (à 10 euros) ainsi que le bulletin d'inscription au CRR et la demande de licence (gratuit).

**Pour le manuel de préparation à l'examen** (si vous ne l'avez pas et que vous le souhaitez) **une participation de 15 Euros** (caution) **vous sera demandée.**

Si à l'issue de votre formation vous n'avez plus besoin de ce livret, vous pouvez le rendre (si il est en bon état) vous aurez 10 Euros en retour. Vous pouvez vous le procurer soit en venant à une école de pêche (dernier vendredi du mois) ou lors de votre formation auprès de l'animateur.

Vous pouvez à tout moment vous inscrire à cette formation **à l'aide du bulletin de demande d'inscription à la formation CRR** en nous adressant ce document accompagné du chèque de 10 euros.

Adresse :

**CPAG**

**Bureau du port de plaisance Hérel**

**Promenade Dr Paul LAVAT**

**50400 GRANVILLE**

Alain THOUBANIOUCK.